



Envoyé en préfecture le 11/03/2020
Reçu en préfecture le 11/03/2020
Affiché le **MUR 1200**
ID : 022-200056703-20200306-DB20200304-DE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2020



COMMUNE : 251 PORDIC
ARRONDISSEMENT : 22 SAINT-BRIEUC
TRESORERIE SPL : SIP DE SAINT-BRIEUC

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2019 (1)	Taux d'imposition communaux de 2019 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2020 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	8 710 821	23,20	>>>	8 837 000	2 050 184
Taxe foncière (bâti).....	5 852 113	25,54	>>>	5 932 000	1 515 033
Taxe foncière (non bâti).....	163 086	105,09	>>>	171 300	180 019
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)			>>>		1 695 052
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)			>>>		
Total :					1 695 052

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3 947 652 - 172 417 - 0 - 2 050 184
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget - Total allocations compensatrices - Produit taxe additionnelle FNB - Produit des IFR (8) - TASCOM (10) - DCRTP (11) - Produit prévu de la majoration de TH des résidences secondaires TH des résidences secondaires
 1 695 052 = Prélèvement GIR (9) - Versement GIR (1)

2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (7)	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (12)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe foncière.....	25,54	1,000 000	25,54	25,54	5 932 000	1 515 033
Taxe foncière (non bâti).....	105,09		105,09	105,09	171 300	171 300
CFE.....	>>>					

Produit attendu 1 695 052
Produit à taux constants (hors TH) 1 695 052
Produit attendu 1 695 052

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) : **NON**

A ST-BRIEUC Le préfet,
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le

A PORDIC le 10/03/20
Le maire,

Le Maire,
Maurice BATTAS.

CHRISTIAN LE BUHAN
le 10 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 251 PORDIC

ARRONDISSEMENT : 22 SAINT-BRIEUC

TRESORERIE SPL : SIP DE SAINT-BRIEUC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation : 146 047
Taxe foncière (bâti) : 2 269
a. Personnes de condition modeste : 0
b. Baux à réhabilitation et autres allocations : 2 946
c. Exonération de longue durée (logements sociaux) : 21 155
Taxe foncière (non bâti) :
Taxe professionnelle_LCFE :

a. Réduction des bases des créations d'établissements
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
c. Autres allocations : 0
Dotation pour perte de THLV :

2. BASES NON TAXEES (14)

Basés exonérés par le conseil municipal
Taxe foncière (bâti)
Taxe foncière (non bâti)
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
Basés exonérés par la loi
Taxe foncière (bâti)
Taxe foncière (non bâti)
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
Basés exonérés par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE (15)

a. CVAE : part nette versée par les entreprises
b. CVAE : part dégrèvée
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR (16)

Éoliennes & hydroliennes
Centrales électriques
Centrales photovoltaïques
Centrales hydrauliques
Transformateurs
Stations radioélectriques
Gaz - Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (17)

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau départemental		Taux 2019 des EPCI (col.15 - col.16)	Taux plafonds 2020 (col.15 - col.16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 - col.16)
	national (13)	départemental (14)			
Taxe foncière (bâti).....	21,59	22,36	0,88200	55,90	55,02
Taxe foncière (non bâti).	49,72	75,76	7,32000	189,40	182,08
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 : national	communal
>>>	>>>

Taux de CFE perçus en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 28,18

Envoyé en préfecture le 11/03/2020

Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le

ID : 022-200056703-20200306-DB20200304-DE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS